

CE QU'EN PENSENT LES EXPERTS

Le Parisien - 4 juin 2009

Cent cinquante et un nanogrammes par millilitre de cocaïne ont été retrouvés dans les urines de Richard Gasquet. Dans quelles circonstances le tennisman s'est retrouvé avec cette substance dans l'organisme ? En théorie, cette quantité peut-elle correspondre à la prise d'un rail de coke ? « Oui », répond Olivier Phan, psychiatre spécialisé dans la prise en charge de jeunes toxicomanes.

« Un tel dosage urinaire signifie que la personne a été en contact avec la cocaïne, ajoute-t-il. Mais il ne peut pas être révélateur d'un usage chronique.

» Seule une analyse des cheveux permet de dire si quelqu'un s'est drogué sur la durée. Richard Gasquet s'est soumis à cette expertise capillaire. Selon lui, les résultats démontrent qu'il n'est pas un consommateur régulier de cocaïne. Le champion affirme aussi ne pas avoir pris ponctuellement de drogue lors de la fameuse soirée à Miami. Reste l'hypothèse d'une « contamination extérieure ».

Contaminé par un baiser ? L'hypothèse ne tient pas

Un dosage de 151 ng/ml de cocaïne dans les urines peut-il provenir de cocaïne mélangée dans une boisson ? « Si on ingère un produit, on va trouver des traces quelque part, mais je n'ai jamais rencontré un tel cas », indique Michel Hautefeuille, autre psychiatre spécialiste des toxicomanies et des addictions. « Consommée par la bouche, la cocaïne est détruite pour partie par l'estomac, pour l'autre par le foie. Il reste très peu de produit à la fin. Ce n'est pas impossible de retrouver des traces, mais c'est peu vraisemblable », observe Olivier Phan. Selon lui, la cocaïne ne passe pas inaperçue, même mélangée dans une boisson. « Elle a un goût amer et procure surtout une sensation d'anesthésie sur la langue », précise le psychiatre. Peut-on, enfin, être « contaminé » via un baiser ? « Ça ne tient pas du tout, tranche Michel Hautefeuille. Il faudrait que la personne qu'on embrasse ait trois cuillères de cocaïne dans la bouche. » En dehors de l'affaire Gasquet, Michel Hautefeuille rappelle que le milieu du tennis n'échappe pas au dopage. « La prise de cocaïne peut présenter un intérêt pour l'entraînement, explique-t-il. C'est un antalgique qui permet de supporter la douleur. Par exemple, un joueur dopé continuera à faire de la musculation là où il aurait normalement arrêté à cause de la douleur. En revanche, la cocaïne est inadaptée le temps d'un match. »

DES POLICIERS BLOQUENT DES ENQUETES SUR LE DOPAGE A COURTRAI ?

RTL Info.be - 5 juin 2009

Selon Het Laatste Nieuws, Martin Carrissemoux, un enquêteur de la cellule recherche de la police de Courtrai, a déposé plainte contre son supérieur pour rétention et dissimulation de tâches judiciaires, faux en écriture et harcèlement.

Le plaignant affirme que la hiérarchie de la police de Courtrai bloque des enquêtes dans le domaine du dopage dans le milieu du cyclisme et dans celui d'utilisation d'hormones dans l'élevage.

DOPAGE: LE SENAT AUTORISE LE GOUVERNEMENT A LEGIFERER PAR ORDONNANCES

AFP - 5 juin 2009

PARIS (AFP) — Le Sénat a autorisé le gouvernement vendredi soir, dans le cadre du texte Bachelot sur l'hôpital à légiférer par ordonnances sur le dopage pour notamment permettre l'application du nouveau code mondial anti-dopage.

Les sénateurs ont voté à l'unanimité un amendement du gouvernement en ce sens au projet de loi Hopital, Patient, Santé, Territoires (HPST).

L'ordonnance du gouvernement vise à transcrire en droit français le code mondial anti-dopage entré en vigueur depuis le 1er janvier 2009 .

Il vise aussi à réviser "la répartition des compétences entre l'Etat, l'Agence française de lutte contre le dopage et les fédérations sportives, ainsi que la gouvernance de l'Agence, autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale".

La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot a précisé qu'elle souhaitait notamment "l'institution d'un commissaire du gouvernement auprès de l'Agence".

"Les dispositions permettront notamment de clarifier la répartition des compétences entre les fédérations

REVUE DE PRESSE du 11 juin 2009

internationales et l'Agence française de lutte contre le dopage pour effectuer des contrôles anti-dopages sur le territoire français", a-t-elle également dit.

"La prévalence du dopage est estimée entre 3% et 5% des sportifs et notamment 1% des jeunes sportifs de 11 ans selon des études menées sur notre territoire, avec des conséquences sanitaires importantes", souligne son exposé des motifs de l'amendement.

KUTSCHER EVITE LA SUSPENSION

Sport.fr - 5 juin 2009

La Fédération équestre internationale (FEI) a annoncé vendredi que son tribunal avait renoncé à suspendre à titre provisoire l'Allemand Marco Kutscher pour des faits remontant à l'épreuve par équipes de saut d'obstacles des jeux Olympiques 2008.

"Le tribunal a refusé une suspension à titre provisoire pour des raisons légales, car à la différence des règles antidopage, le règlement en matière de maltraitance des chevaux ne prévoit pas de suspension avant qu'une décision soit prise sur le fond", a expliqué la FEI.

S'il ne s'agit pas d'une affaire de dopage à proprement parler, l'encadrement vétérinaire allemand n'a pas respecté le règlement en ne mentionnant pas qu'il avait administré deux produits (lactanase et arnica) au cheval de Kutscher, Cornet Obolensky, entre les deux manches de l'épreuve par équipes des JO-2008.

"Cela a pu provoquer des douleurs ou gêner le cheval lorsqu'il est tombé contre les parois de son box", a rappelé la FEI.

L'équipe d'Allemagne de saut d'obstacles, repartie l'été dernier bredouille de Pékin à la surprise générale, a été confrontée à un cas de dopage avec la suspension de Christian Ahlmann, dont le cheval avait été contrôlé positif à la capsaïcine.

LES ESPAGNOLS VILA ET VENTOSO FONT APPEL DE LEUR SUSPENSION DEVANT LE TAS

La Presse Canadienne - 5 juin 2009

LAUSANNE, Suisse — Les coureurs espagnols Patxi Vila et Francisco Ventoso ont fait appel de leur suspension pour dopage devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

Le TAS a fait savoir que Vila et Ventoso souhaitaient obtenir l'annulation des sanctions que la fédération espagnole de cyclisme leur a imposées. Le Tribunal devrait se prononcer sur ces appels dans un délai de quatre mois.

Vila a été suspendu pour deux ans après avoir été contrôlé positif à la testostérone hors compétition en mars 2008. Agé de 33 ans, le coureur s'est retiré du Giro quand le résultat du test a été annoncé deux mois plus tard.

Ventoso a lui écopé d'une suspension de neuf mois après un contrôle positif au furosémide, un diurétique prohibé, il y a un an hors compétition. Le coureur âgé de 27 ans avait remporté une étape dans la Vuelta en 2006.

MONDENARD : "LA VERSION DE GASQUET EST PLAUSIBLE"

France Soir - 5 juin 2009

FRANCE-SOIR. Richard Gasquet affirme que la cocaïne lui a été administrée à son insu. Cette assertion est-elle crédible ?

JEAN-PIERRE DE MONDENARD. Oui, cette version est tout à fait plausible. Le taux de 151 ng/ml dans les urines de Gasquet, soit largement moins que ce qui avait été un temps évoqué, est suffisamment faible pour être dû à une absorption non voulue, via une boisson ou un aliment consommé. Mélangé à de l'alcool, par exemple, la cocaïne, dans ces proportions, peut être très difficilement détectable.

La défense choisie par Gasquet est-elle, selon vous, susceptible de lui valoir la clémence des instances ?

Paradoxalement, la défense qu'il a mise en place pourrait bien lui coûter plus cher que s'il avait avoué avoir pris de la cocaïne. Je comprends parfaitement, s'il n'est pas coupable, son besoin de prouver son innocence. Mais au regard du taux de cocaïne, extrêmement bas, il était possible d'adopter une autre défense. Je m'explique : le tournoi de Miami commence le 25 mars. Le 28, Gasquet est contrôlé positif. Or la cocaïne peut être décelée jusqu'à 72 heures environ après avoir été consommée. Gasquet avait donc la possibilité de dire qu'il avait pris cette drogue avant le début du tournoi.

REVUE DE PRESSE du 11 juin 2009

Qu'est-ce que cela aurait changé ?

Cela aurait tout changé ! Le règlement interdit la consommation de cocaïne durant la compétition, mais ne la prohibe pas en dehors. Gasquet aurait donc très difficilement pu être sanctionné s'il avait choisi cette stratégie défensive. Mais il est évident que son image aurait été sérieusement écornée, et s'il est innocent, ce dont on n'a pas de raison de douter, son désir de vérité est légitime.

Si Gasquet dit vrai, qui aurait eu intérêt à le piéger ?

Il peut tout à fait s'agir d'un acte assimilable au doping to lose, cette pratique très répandue dans le sport qui consiste à administrer un dopant à un adversaire potentiel, soit pour le déstabiliser, soit pour qu'il soit positif en cas de contrôle. Après tout, au soir du 27 mars, soit au moment où la cocaïne aurait été administrée, Gasquet avait déjà pris la décision de ne pas participer au Tournoi de Miami mais ne l'avait pas encore annoncée officiellement.

LE PATRON DU SKI AUTRICHIEN MIS EN ACCUSATION EN ITALIE

Le Parisien - 6 juin 2009

Le président de la Fédération autrichienne de ski (ÖSV) Peter Schröcksnadel ainsi que quatre actuels ou anciens cadres de l'ÖSV et cinq sportifs autrichiens comparaitront à l'automne en Italie pour un scandale de dopage lors des jeux Olympiques 2006, ont confirmé plusieurs intéressés. Pour la plupart déjà sanctionnés par la justice sportive, ils encourent de trois mois à trois ans de prison ferme. Lors des JO, les carabinieri avaient saisi dans les résidences des skieurs autrichiens du matériel de dopage sanguin. Trois skieurs de fond et deux biathlètes ont été suspendus et bannis à vie des JO. Pour le Parquet de Turin, les responsables fédéraux ont délibérément choisi des résidences à l'extérieur du village olympique pour permettre des actes de dopage.

KATUSHA : UNE NOUVELLE REGLE ANTIDOPAGE, TROIS COUREURS EN DESACCORD

Le Parisien - 7 juin 2009

L'équipe Katusha a mis en place une nouvelle disposition antidopage pour ses coureurs, refusée par trois d'entre eux. Cette annexe au contrat prévoit que les coureurs sanctionnés pour dopage auront à verser une amende correspondant à cinq fois leur salaire annuel. Trois coureurs, l'Australien Robbie McEwen, les Belges Gert Steegmans et Kenny De Haes, ont refusé jusqu'à présent de signer cette disposition. "Il s'agit d'un protocole interne qui est une garantie pour l'équipe. Il n'est pas normal qu'un seul coureur puisse mettre en péril l'avenir d'une soixantaine de personnes", a déclaré Serge Parsani, directeur sportif de Katusha.

ROLAND-GARROS : L'AFLD A ASSURE UNE VINGTAINNE DE CONTROLES SUPPLEMENTAIRES

RMC.fr - 7 juin 2009

L'Agence française pour la lutte contre le dopage, sollicitée pour la première fois sur le tournoi de Roland-Garros, a mené des prélèvements urinaires inopinés auprès des joueurs.

Vingt. C'est peu ou prou le bilan chiffré de la contribution de l'Agence française pour la lutte contre le dopage (AFLD) au dispositif déployé pendant la quinzaine du tournoi de Roland-Garros. L'Agence a mené des contrôles ciblés et inopinés, de type urinaire, matin et soir dans les hôtels des joueurs. L'AFLD donnait des instructions pour le lendemain à la Fédération internationale de tennis (ITF), qui relayait aux médecins-préleveurs de la société suédoise IDTM, prestataire privé habituel de l'ITF. Les prélèvements seront analysés à Montréal, dans un des trente-quatre laboratoires accrédités par l'Agence mondiale antidopage (AMA). C'est la première année que l'ITF autorise l'AFLD, opérationnelle depuis le mois d'octobre 2006, à intervenir sur le tournoi qui se déroule Porte d'Auteuil.

REVUE DE PRESSE du 11 juin 2009

ATHLETISME/DOPAGE - RAMZI : REPORT DE L'ANALYSE DE L'ECHANTILLON B AU 18 JUIN

Le Télégramme - 8 juin 2009

L'analyse de l'échantillon B du Bahreïnien Rashid Ramzi, le champion olympique du 1500 m dont un premier échantillon prélevé aux JO de Pékin a été déclaré positif, a été reportée au 18 juin. Selon l'IAAF, ce report de l'analyse, initialement prévue aujourd'hui, a été demandé par l'athlète pour un problème de calendrier de l'expert qu'il avait mandaté pour assister à cette analyse, prévue au laboratoire de Châtenay-Malabry, près de Paris. Le 19 février dernier, un premier échantillon de Ramzi a été contrôlé positif à l'EPO Cera.

LA LISTE DES DOPES DU TOUR DE FRANCE 2008 S'ARRETE A SEPT NOMS

Le Parisien - 8 juin 2009

L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) a annoncé mardi que les analyses complémentaires d'échantillons sanguins prélevés lors du Tour de France étaient terminées, ce qui arrête le nombre de dopés 2008 à sept coureurs sur les 180 au départ à Brest. Ces dernières analyses ont permis plus de deux mois après l'arrivée du peloton sur les Champs-Élysées d'ajouter trois autres noms, dont celui du meilleur grimpeur, l'Autrichien Bernhard Kohl, aux quatre coureurs déjà convaincus de dopage en juillet.

Le produit vedette de l'année est sans conteste l'EPO, qui concerne six des sept cas, mais surtout l'EPO Cera, une EPO de troisième génération dont l'avantage, outre ses vertus sur les performances, est de nécessiter moins d'injections que les précédentes versions. Difficilement décelable dans les urines, la Cera l'est désormais plus facilement dans le sang, depuis la mise au point d'un nouveau test de détection après la pause estivale.

Encouragée par cette avancée scientifique, l'AFLD avait décidé en septembre de lancer une nouvelle série d'analyses de certains échantillons sanguins, dans le but de "rattraper par les oreilles" ceux qui avaient pu passer entre les mailles du filet en juillet. Si l'annonce de ces nouveaux tests a nourri au cours des derniers jours les plus folles spéculations dans le milieu cycliste, la liste noire qui en est ressortie ne comprend que quatre noms.

"Cette étape d'analyses effectuées après le Tour de France sur des échantillons sanguins pour l'EPO Cera est terminée", a annoncé mardi à l'AFP le président de l'AFLD, Pierre Bordry, au lendemain de l'annonce du dernier cas, celui de Kohl, troisième du Tour cette année.

Au total, 38 échantillons, correspondant à une trentaine de coureurs, ont été soumis à ces analyses menées en parallèle par les laboratoires de Châtenay-Malabry (France) et Lausanne (Suisse), qui, chacun avec leur méthode, sont parvenus aux mêmes résultats, a précisé Philippe Dautry, le secrétaire général de l'Agence. Parmi les 38 échantillons, "nous n'avons trouvé la présence d'EPO Cera que pour quatre coureurs", a souligné M. Bordry. Ces noms ont fait la Une des pages sportives des derniers jours: l'Italien Riccardo Ricco, déjà convaincu de dopage à la Cera en juillet à partir de ses échantillons urinaires, a cette fois été trahi par son échantillon sanguin, tandis que son compatriote Leonardo Piepoli, l'Allemand Stefan Schumacher et Kohl, ont été rattrapés ce mois-ci.

"Quand on a fait les analyses d'urine pendant le Tour de France, seule celle de Ricco est sortie positive, et il y en a d'autres pour lesquels il y avait des indications mais qu'on n'a pas pu confirmer, a expliqué M. Bordry. Ce sont ceux-là que nous avons ciblés parmi la trentaine que nous avons repris, et nous avons pris une partie de coureurs tirés de façon aléatoire pour être le plus complet possible".

Au total, l'AFLD, à qui incombait la responsabilité des contrôles sur le Tour en raison de la brouille d'alors entre les organisateurs et l'UCI, a procédé à 218 contrôles individuels pendant la Grande Boucle. Plus de la moitié des coureurs, 95, ont été contrôlés au moins une fois. "Je ne dis pas que nous avons été exhaustifs et que nous avons tout trouvé, mais nous avons fait le maximum", a estimé M. Bordry.

Outre les quatre cas de Cera, les deux Espagnols Manuel Beltran et Moises Duenas ont été contrôlés positifs à l'EPO, et le Kazakh Dmitriy Fofonov à l'heptaminol, un stimulant léger.

LA SANCTION EN CAS DE DOPAGE POURRA ALLER JUSQU'A QUATRE ANS A PARTIR DE 2009

Le Parisien - 8 juin 2009

La sanction pour une infraction lourde pourra aller jusqu'à quatre ans de suspension conformément au nouveau Code mondial antidopage qui entrera en vigueur à partir de 2009, a confirmé mercredi l'Union cycliste internationale (UCI).

Le président de l'UCI, Pat McQuaid, l'a répété après l'annonce du quatrième et dernier cas positif, l'Autrichien Bernhard Kohl, dans les analyses a posteriori du Tour de France faites pour rechercher l'EPO Cera.

"Ce sera au cas par cas", a déclaré Pat McQuaid en fonction de la gravité de l'infraction par rapport à divers paramètres, notamment la nature de la substance en cause. Le président de l'UCI a évoqué les cas les plus récents

(Schumacher, Kohl) sur le site spécialisé cyclingnews: "(Si nous étions en 2009), un coureur dans leur position aurait encouru quatre ans de suspension."

Pour l'instant, le Code mondial de l'Agence mondiale antidopage (AMA) prévoit une suspension allant jusqu'à deux ans en cas de première infraction.

L'AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE VEUT ETRE PLUS QU'UN "SOUS-TRAITANT"

Le Parisien - 8 juin 2009

L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) refusera d'intervenir sur le Tour de France 2009 si elle est cantonnée au rôle de "sous-traitant" de l'UCI (Union cycliste internationale), affirme son président Pierre Bordry dans le quotidien le Monde daté de vendredi. "Il n'est pas question de repartir comme en 2007 avec l'UCI en charge de la stratégie des contrôles et l'AFLD en simple sous-traitant pour faire les prélèvements et les analyses", déclare ainsi M. Bordry.

Mercredi, lors de la présentation du Tour 2009 à laquelle M. Bordry avait refusé d'assister afin de protester contre la reprise en main prévisible par l'UCI de la politique antidopage sur l'épreuve, le président de l'UCI Pat McQuaid s'était montré intransigeant: "Nous sommes l'autorité internationale, responsable de la lutte antidopage dans le cyclisme (...) Nous ferons notre travail et nous le ferons bien." Dans le Monde, Pierre Bordry a exigé des "garanties de transparence" de la part de l'UCI, condition à laquelle il "serait d'accord pour coopérer avec l'UCI." Garanties qu'il estime ne pas avoir.

"J'aimerais également comprendre comment les coureurs que nous avons contrôlés positifs pendant le Tour ont pu passer à travers le passeport sanguin mis en place par l'UCI", a-t-il poursuivi.

Le Tour 2008 s'était déroulé hors du cadre UCI en raison du conflit entre cette dernière et les organisateurs. En conséquence, l'AFLD était devenue responsable de la politique antidopage mais l'UCI lui avait refusé l'accès aux informations du passeport sanguin. L'armistice UCI/ASO et le retour du Tour sous l'égide de la fédération internationale pour 2009, rend à cette dernière les pleins pouvoirs en matière d'antidopage. Grâce notamment à un ciblage des coureurs suspects, l'AFLD avait enregistré quatre contrôles positifs en juillet dont un à la CERA, une EPO jusque-là indétectable. Des analyses rétrospectives menées au moyen d'un nouveau test de la CERA, développé par le laboratoire de Châtenay-Malabry dépendant de l'AFLD, avaient permis de confondre trois autres coureurs dopés à la CERA.

DOPAGE : FRANK SCHLECK SUSPENDU PAR SON EQUIPE

Le Parisien - 8 juin 2009

Le coureur luxembourgeois Frank Schleck a été suspendu par son équipe CSC, après avoir admis qu'il avait rémunéré des "experts" pour suivre, en mars 2006, leur programme d'entraînement. «Je confirme que j'ai effectué en mars 2006, à partir de mon compte courant, un virement bancaire de 7000 euros sur un compte en Suisse. Le paiement devait financer un programme d'entraînement sportif spécifique par des experts», a reconnu le coureur dans un communiqué transmis à l'AFP et en partie publié sur le site internet de CSC. Ce texte ne précise pas le nom du bénéficiaire des 7000 euros.

Frank Schleck, 28 ans, est soupçonné par la justice allemande d'avoir versé cet argent sur le compte du Docteur Eufemiano Fuentes, un médecin espagnol controversé, au centre d'une affaire de dopage sanguin. «Je n'ai jamais usé ou tenté d'user d'une substance ou méthode interdite par les règlements en vigueur», poursuit le coureur, qui affirme avoir «interrompu ce premier et unique contact après avoir pris conseil auprès d'amis proches qui mettaient en doute l'honorabilité de ce contact».

Son équipe, la CSC, a cependant décidé que le coureur ne participerait pas aux prochaines courses. «Avec Frank, nous avons décidé qu'il ne prendra plus part à notre programme de courses avant que nous ayons évalué les résultats de cette affaire», a indiqué le manager Bjarne Riis sur le site internet de la formation.

Frank Schleck a gagné notamment en 2006 l'Amstel Gold Race et l'étape de l'Alpe d'Huez dans le Tour de France. En juillet dernier, il a porté pendant deux jours le maillot jaune de leader de la Grande Boucle, avant de le céder à son coéquipier espagnol Carlos Sastre.

L'ESPAGNOL ANTONIO COLOM POSITIF A L'EPO

AFP - 9 juin 2009

PARIS (AFP) — Le coureur cycliste espagnol Antonio Colom (Katusha) a fait l'objet d'un contrôle antidopage positif à l'EPO, a-t-on appris mardi de source officielle.

Colom, l'un des coureurs que l'équipe Katusha comptait aligner au prochain Tour de France dans la perspective du classement général, "nie catégoriquement avoir consommé de l'EPO ou toute autre produit dopant", a-t-il déclaré sur son site internet.

Il a aussi annoncé que ses avocats allaient demander l'analyse de l'échantillon B.

Le coureur espagnol, qui est âgé de 31 ans, a notamment terminé 5e de Paris-Nice en mars dernier après avoir remporté la dernière étape. Il a aussi gagné en début de saison une épreuve du Challenge de Majorque et une étape du Tour d'Algarve (Portugal).

Colom, qui est provisoirement suspendu en attendant son audition par la fédération espagnole, a été contrôlé (urine) hors compétition le 2 avril et l'analyse a été pratiquée au laboratoire accrédité de Madrid.

"Ce résultat anormal constitue le résultat direct d'un contrôle ciblé sur la base d'informations contenues dans son profil sanguin et de la connaissance de son programme de compétition", a souligné l'Union cycliste internationale (UCI) dans un communiqué.

Colom, qui a donc été ciblé à partir des informations recueillies pour son passeport biologique, est le deuxième coureur de Katusha à être déclaré positif à l'EPO en moins d'un mois et demi, après l'Autrichien Christian Pfannberger. Confrontée à ce problème, l'équipe russe, nouvelle venue dans le peloton, a mis en place récemment une nouvelle disposition antidopage pour ses coureurs, qui a été refusée par trois d'entre eux (De Haes, McEwen, Steegmans).

Une annexe au contrat prévoit désormais que ses coureurs sanctionnés pour dopage auront à verser une amende correspondant à cinq fois leur salaire annuel.

Colom, qui courait en 2007 et 2008 pour Astana, a rejoint Katusha à l'intersaison.

"La présomption d'innocence lui sera accordée jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise à ce sujet. Selon le code mondial antidopage et le règlement antidopage de l'UCI, cette dernière ne peut fournir d'autres informations à ce stade", a conclu l'UCI dans son communiqué.

DOPAGE: L'UCI VA DESIGNER DES CYCLISTES SUSPECTS

nouvelobs.com - 10 juin 2009

PARIS (Reuters) - L'Union cycliste internationale annonce l'ouverture de procédures disciplinaires contre des coureurs présentant des données suspectes sur leur passeport biologique à moins d'un mois du Tour de France.

Aucune suspension ne sera prononcée dans un premier temps.

"Ces coureurs seront informés au début de la semaine prochaine", a dit Pat McQuaid, président de l'UCI, lors d'une conférence de presse.

"Peu après avoir informé les coureurs, nous informerons leur équipe et leur fédération nationale. Nous donnerons l'identité des coureurs. Nous allons engager des procédures disciplinaires contre un certain nombre de coureurs", a-t-il ajouté.

Pat McQuaid n'a pas précisé le nombre de coureurs concernés.

L'UCI, a-t-il souligné, ne prononcera pas de suspension automatique, les éventuelles sanctions relevant d'abord dans ce cas de la compétence des équipes.

"Il n'y aura pas de suspension à titre conservatoire. Il reviendra aux équipes de décider ce qu'elles font", a dit le président de l'UCI.

Les noms des coureurs concernés seront annoncés lundi, a-t-on appris auprès de sources à l'UCI.

Progressivement mis en place depuis l'annonce de sa création en octobre 2007, le passeport biologique comporte des données collectées régulièrement sur les coureurs. Il permet de détecter d'éventuelles variations anormales et de les comparer aux résultats des contrôles antidopage.

Il est censé être un outil de prévention et non de sanction.

Ce passeport permet en outre à l'UCI de contrôler davantage les coureurs présentant des données ou des variations jugées anormales.

L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) assure que ce ciblage de coureurs suspects est une condition du renforcement de la lutte antidopage dans le cyclisme.

Sous l'autorité de l'UCI, l'AFLD va être chargée des contrôles antidopage sur le Tour de France en juillet.

REVUE DE PRESSE du 11 juin 2009

TOUR DE FRANCE: POUR LAPORTE, VALVERDE ET BOONEN NE SONT PAS LES BIENVENUS

AFP - 10 juin 2009

PARIS (AFP) — Bernard Laporte, secrétaire d'Etat aux sports, a indiqué mercredi que l'Espagnol Alejandro Valverde, interdit de course en Italie, et le Belge Tom Boonen, contrôlé positif à la cocaïne en avril, ne seraient pas les bienvenus sur l'édition 2009 du Tour de France cycliste.

"En s'assurant que son projet de loi relatif à la pénalisation de la détention de produits dopants soit voté et promulgué avant l'édition 2008 du Tour, le secrétaire d'Etat chargé des Sports a dit à quel point il faisait de la lutte antidopage et du rôle leader de la France en la matière l'une de ses toutes premières priorités", a indiqué le secrétariat d'Etat dans un communiqué.

"Dans cet esprit, il est clair que la présence de coureurs tels que Alejandro Valverde, condamné par l'autorité antidopage italienne, ou encore Tom Boonen, contrôlé positif à la cocaïne en avril, n'est pas bienvenue sur le Tour de France 2009", conclut-il.

Les organisateurs du Tour de France ont annoncé mercredi qu'ils prendraient une décision "dans quelques jours" concernant la participation de Tom Boonen, alors que le directeur de l'épreuve Christian Prudhomme avait indiqué le 12 mai qu'il était "impossible" que le coureur soit au départ de la Grande Boucle le 4 juillet à Monaco.

Le président de l'Union cycliste internationale (UCI), Pat McQuaid, a souligné mercredi que "d'un point de vue légal, Boonen peut courir. Il nuit à l'image de notre sport et je reste sur cette position mais il y a des procédures. La commission ne devrait pas pouvoir se réunir avant (le départ du Tour) et quand bien même, il pourra faire appel".

L'Espagnol Alejandro Valverde a été interdit de course en Italie par le Tribunal national antidopage du Comité olympique italien (Coni) dans le cadre de l'affaire de dopage sanguin Puerto.

Par ricochet, cette décision empêche Valverde de prendre le départ du Tour de France qui doit effectuer un crochet par le Val d'Aoste (nord-ouest de l'Italie) lors de la 16e étape le 21 juillet.